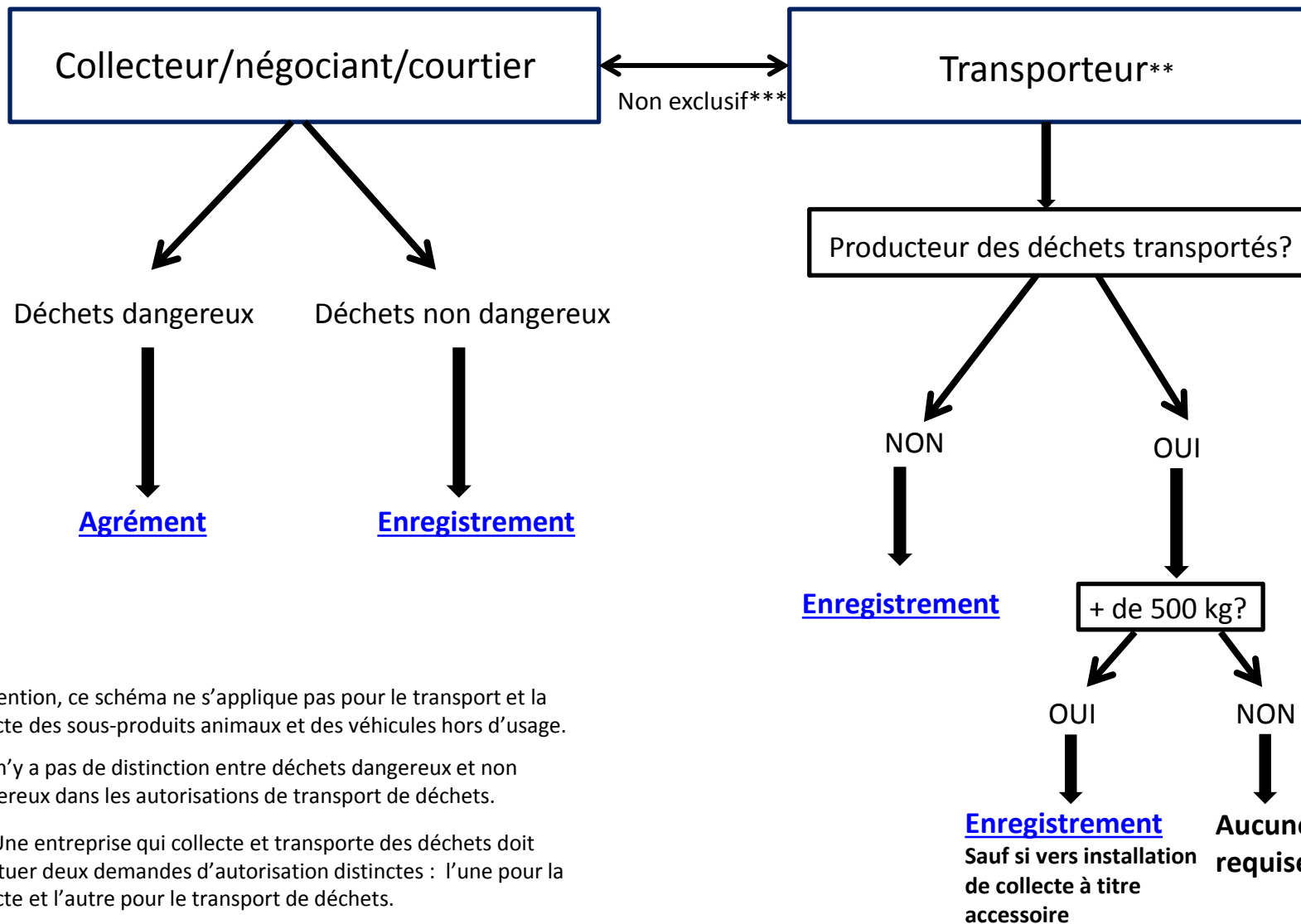


**Qui a besoin d'un enregistrement et/ou agrément pour le transport et/ou la collecte, la négoce ou le courtage de déchets ?\***



\* Attention, ce schéma ne s'applique pas pour le transport et la collecte des sous-produits animaux et des véhicules hors d'usage.

\*\* Il n'y a pas de distinction entre déchets dangereux et non dangereux dans les autorisations de transport de déchets.

\*\*\* Une entreprise qui collecte et transporte des déchets doit effectuer deux demandes d'autorisation distinctes : l'une pour la collecte et l'autre pour le transport de déchets.